

Histoire de la fonderie Horne 1890 à 2026



Compilation par Marc Nantel

1890

Les citoyens autour de la fonderie de Sudbury constatent les effets sur l'environnement des émissions de SO₂.

1896-1908

La Fonderie Northport de Washington et la fonderie Trail de plomb et zinc en Colombie Britannique: Les effets des émissions de SO₂ sur l'environnement sont connus. Ils ont dû créer des zones tampon autour de l'usine.

1899-1902

Une publication dénonce les effets des émissions des fonderies sur la santé de la population et sur la mortalité des enfants et des bébés.

1909

Les frères MacKimoot de la Première Nation Anishinabek ont découvert le gisement en 1909 et cette information a été partagée d'une manière ou d'une autre avec Edmund Horne.

1911

Premier voyage d'Edmund Horne dans la région du lac Osisko.

1919

Un contrôle politique strict était la norme non seulement à Noranda mais au Québec et L'Amérique du Nord en raison de la rhétorique et des lois de la peur rouge (communisme). L'article 98 du Code criminel du Québec, adopté en 1919, a déclaré le communisme illégal et autorisé les poursuites, expulsion de non-citoyens, confiscation et amendes pour menace à l'ordre social ou abritant de telles activités. Ce qui aura un effet sur les travailleurs de la fonderie Horne. (Les fros)

1920

Quatrième voyage d'Edmond Horne et premier jalonnement de 70 acres.

1921

- Cinquième voyage d'Edmund Horne et découverte d'un gisement d'or.
- L'histoire retient que c'est Edmund Horne qui met en valeur le territoire.

1922

- Découverte d'un gisement de cuivre
- Les actionnaires achètent les claims d'Edmund Horne et fondent la Noranda Mines.
- 1 mai- Formation de Noranda.

1924

La stratégie de la Noranda d'imposer les règles du jeu commence. Le ministère de la Colonisation et des Mines du Québec voulait que Noranda construise ses usines dans le canton Destor réduisant ainsi les problèmes de pollution locale. Les dirigeants refusent parce que ceci augmente les coûts de transport et provoque de la double manutention. Noranda menace de ne jamais mettre à jour le projet. Le gouvernement recule.

1925

La mine Noranda commence ses activités en 1925 et devient la plus importante mine canadienne de l'époque, grâce à ses gisements de cuivre.

1926

- Février- Le député d'Abitibi Hector Authier dépose le bill 81. Dans le cadre de la législation québécoise, deux lois spéciales furent votées :

-le projet de loi 81, qui incorporait la ville de Noranda sous la direction de la compagnie (Company Town) et l'exemptait de certaines taxes.

-des modifications furent apportées à la Loi des Mines du Québec qui accordait l'immunité juridique à la fonderie de toute remise en cause de ses opérations ou dommages liés à ses émissions pour l'ensemble de la zone de Rouyn.

On comprend que les effets des émissions de la fonderie étaient déjà connus et que la compagnie s'assurait ainsi de ne pas être redevable à ses voisins. Il y a consensus que ces lois sont conçues pour supprimer les droits des résidents et même des industries privées à proximité afin de donner à Noranda un droit historique d'exploiter et de polluer. Il n'y a aucun recours et aucune compensation possible. Il faut souligner que les élus de l'époque étaient plus souvent qu'autrement actionnaires de compagnies ce qui les plaçait clairement en conflit d'intérêt et ceci au détriment de la santé de la population.

- Noranda et Rouyn sont deux villes distinctes. La Noranda est un Company Town et Rouyn un *Boomtown* minier dans leur développement respectif. Rouyn est majoritairement francophone.
- James Murdoch devient le premier maire de Noranda à partir de Toronto et Ernest Hibbert (directeur de la mine) dirige la ville.
- Juin- La construction de la fonderie commence sur le site de la mine Horne.

1927

- Octobre- Mise en service d'une voie ferroviaire québécoise.
- Mise en opération de la fonderie.

- 17 décembre- Première coulée de cuivre.

1928

La majorité des travailleurs sont des Fros (*foreigners*). Les anglophones complètent la main d'œuvre.

1929-31

Ernest Hibbert est le maire.

1932-49

James A. Carter est le maire. Il est courtier de terrains pour la Noranda.

1932

Pendant la grande dépression, *La Gazette du Nord*, *L'Illustration* et *Le Nouvelliste* publient les violences policières. Les travailleurs étrangers sont censurés. Les travailleurs et des suspects communistes sont décrits comme étant des provocateurs bolchéviques contre les villes prospères. On annonce que les étrangers seront déportés.

1933

Création de la *Presse Rouyn-Noranda*. Elle a comme mandat de faire la promotion du développement minier pour attirer les investisseurs canadiens-anglais et des américains. Aucun article ne traite de la qualité de vie de la population. Elle est anti-communiste et critique de la grève des Fros.

1934

Grève des Fros (*foreigners*). Lors de la grève des « fros », la crise économique des années 1930 sévit. Les journées de travail dans les mines sont longues, mal payées et comptent leur lot d'accidents, d'incendies, d'éboulements, de blessés et même de morts. Les « fros » décident de faire la grève pour améliorer leurs conditions de travail. Ils n'obtiendront à peu près rien du directeur de la mine Noranda, Harry L. Roscoe. Après 10 jours, le mouvement de grève échoue.

1936

Abrogation de l'article 98.

1937

- Remplacement de l'article 98 par la Loi du Cadenas. C'était une loi controversée qui interdisait d'utiliser ou d'autoriser l'utilisation d'une « maison » pour « propager le communisme ou le bolchevisme par quelque moyen que ce soit « *sous peine d'interdiction d'entrée dans la propriété, de prison, d'amendes et de confiscation des biens.* »
- Création du journal *La Frontière Nationaliste Canadian-Français* qui est catholique et anticommuniste.
- La mine Noranda occupait la deuxième place mondiale pour l'exploitation du cuivre et la troisième pour celle de l'or.

1938-1940

Joseph-Omer Tardif est maire de Rouyn.

1938

Malgré la crise économique, la mine Noranda réussit à doubler sa production et à quintupler ses profits.

1939

9 février- Création de la station de radio CKRN. L'implantation d'une station de radio à Rouyn-Noranda oppose à l'époque le propriétaire du *Rouyn-Noranda Press* et la communauté anglophone aux milieux nationalistes de Rouyn regroupés autour du journal *La Frontière*. La propriété de CKRN sera répartie entre notables anglophones et francophones au sein de la Compagnie de radiodiffusion Rouyn-Noranda.

1946

20 novembre- Une grève de 3 mois déclenchée après la guerre. Elle est finalement déclarée illégale par le gouvernement Duplessis.

1950-1967

Frédéric Hébert est maire de Noranda.

1950

Les Métallos (Métallurgistes unis d'Amérique) ouvrent un bureau à Rouyn.

1951

11 janvier- Les Métallos obtiennent leur accréditation

1953

12 août- Après de longues négociations en vue d'une convention collective convenable, les Métallos déclenchent une grève.

1954

13 février- Fin de la grève. Les résultats de ces longs mois de contestation déçoivent un peu les ouvriers, mais contrairement aux grèves de 1934 et 1946, ils conservent leur syndicat et réussissent à signer une convention collective.

1950-1967

Frédéric Hébert est maire de Noranda.

1960

Noranda compte 10 509 résidents en 1960.

1961

Rouyn compte 17 889 citoyens.

1964

- Vente du journal *La Frontière*. La ligne éditoriale est axée sur la polémique.
- Suite à l'intervention de René Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles, une loi est votée par le gouvernement obligeant la retenue des cotisations syndicales sur le revenu des employés. Cette décision provoque une amélioration remarquable au niveau des syndicats. Le climat devient plus serein, le nombre d'adhérents se multiplie.

1965

La Loi des mines a été largement modifiée depuis 1926.

1969-1973

Jean-Charles Coutu est maire de Rouyn.

1970

L'usine émet 620 000 tonnes de soufre annuellement.

1975

- Une première étude du *Service de l'environnement du Québec*, un organisme public, établit que la Fonderie Horne émet mensuellement 110 tonnes de plomb, 25 tonnes d'arsenic et 13 tonnes de cadmium.
- La compagnie accepte d'indexer les salaires à la hausse du coût de la vie. Depuis plus de 20 ans, la Noranda connaît une période calme dans ses relations de travail.

1976

- La mine Horne ferme ses portes, mais la fonderie demeure en activité. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre.
- Malgré des menaces de la fonderie Horne de quitter la région si on exige d'elle des investissements importants pour dépolluer, elle met néanmoins en place un mécanisme de contrôle intermittent des gaz.
- Le Bureau d'étude sur les substances toxiques (BEST) est créé par le gouvernement du Québec. Il a pour mandat de coordonner les activités gouvernementales pour combattre les « agressions toxiques » au Québec. Il se penche spécifiquement sur la situation de l'exposition de la population de Rouyn Noranda à divers contaminants toxiques et cancérigènes.

1926-1976

53,7 millions de tonnes métriques de minerai

1,131 millions de tonnes métriques de cuivre

325 240 kg d'or

693 600 kg d'argent

1978

- Une remise en question de plus en plus inquiétante prend forme parmi la population au milieu des années 1970 et elle touche la pollution de l'air et celle occasionnée par les résidus miniers. Le *Mouvement antipollution de Rouyn-Noranda* est formé par un groupe de citoyens a pris naissance dans les villes sœurs et s'ingénie à sensibiliser la population et les autorités aux dommages occasionnés spécialement à nos lacs par les déchets rejetés par les mines.

□

Le *Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda* (CPERN) est formé et fait pression sur la fonderie afin qu'elle construise l'usine d'acidification. Le ministre de l'Environnement de l'époque, Monsieur Marcel Léger, était présent lors de l'assemblée de fondation de ce comité.

- Août- Un étudiant à la maîtrise en géographie à l'Université de Montréal, Noël Savard, publie un mémoire intitulé *L'environnement à Rouyn-Noranda : Un espace en déséquilibre suite à l'activité minière*. Il écrivait ceci :

«... cinquante ans d'activité minière, pratiquée uni directionnellement, a causé des torts incommensurables au milieu naturel de Rouyn-Noranda.

L'usine de smeltage de Noranda rejette à l'atmosphère des quantités incroyables de matières particulaires telles que le plomb, le zinc, l'arsenic, le cadmium et le mercure. De plus, les citoyens subissent fréquemment de fortes concentrations d'anhydride sulfureux. Pour l'industrie minière, l'atmosphère de Rouyn-Noranda a constitué une immense poubelle laquelle, malheureusement, ne peut-être hermétique. Ainsi, la pollution de l'air constitue une nuisance pour la santé des individus, la végétation, les plans d'eau et les loisirs de plein-air. Presque tous les ruisseaux, les lacs et les rivières de la région de Rouyn-Noranda sont sérieusement contaminés par les résidus miniers aussi bien des mines opérantes que de celles fermées et abandonnées depuis longtemps. Le lac Dufault, source d'approvisionnement en eau potable pour les villes de Rouyn et de Noranda, reçoit de ses tributaires des eaux fortement polluées (très acides) de telle sorte que sa qualité d'eau brute est grandement détériorée et [illisible] de sérieux problèmes lors de son traitement à l'usine de filtration. Les lacs Osisko, Rouyn et Pelletier sont considérés morts depuis plusieurs années déjà. On ne s'est jamais gêné pour considérer les plans d'eau comme un milieu idéal d'évacuation des déchets miniers.

En peu de temps, la pollution sauvage de nos eaux combinée à celle de l'air a fait de Rouyn-Noranda une des régions les plus polluées (sinon la plus polluée) du Québec. Ce désastre écologique, les gens la [sic] subissent depuis longtemps mais commencent tout juste à réclamer le droit à l'air pur et à l'eau propre. L'éveil écologique fait suite aux actions entreprises par le Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda (CPERN), au début de sa création, à la bataille juridique de l'air menée par certains citoyens exaspérés des dommages causés à la végétation et au débat sur la qualité de l'eau potable.»

- 2 720 propriétaires de voitures sont indemnisés par la Fonderie Horne pour les dommages causés par les émissions de soufre à la peinture de leurs voitures.

1979

- Dépôt du rapport intitulé *Comportement de la mortalité dans la région de Rouyn-Noranda*. Constat: L'étude décrit un excès de décès à Rouyn-Noranda pour certaines causes telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer d'estomac, le cancer du poumon, les maladies respiratoires chroniques et les maladies endocriniennes et métaboliques.

□

Dépôt du rapport intitulé *Étude de la distribution de certains toxiques dans la population de Rouyn-Noranda*. Constat: La majorité des polluants (poussières) émis par une cheminée se retrouvent éventuellement au niveau des poussières du sol. Les enfants en bas âge sont les plus susceptibles de subir ces modifications de l'environnement à cause d'une part de leur petite stature qui les place plus en contact avec ces poussières et surtout à cause de leurs activités. Ce risque est d'autant plus grand que cette catégorie-là plus exposée est la plus sensible aux effets nocifs des toxiques impliqués.

- Dépôt du rapport intitulé *Principes d'évaluation et de contrôle des effets sur la santé du fait des contaminants de l'environnement*. Constat: La contamination de l'air doit être réduite puisqu'elle est responsable de la contamination humaine par le plomb. Cette contamination se fait soit au niveau de l'air ambiant (substances particulaires) soit par la remise en suspension dans l'air des poussières qui se sont déposées au sol.

1980 et +

Lutte citoyenne concernant l'exposition au dioxyde de soufre SO₂ et le plomb.

1982

- Dépôt d'une deuxième étude sur les effets sur les travailleurs vient étoffer les données. Mont Sinaï de New-York, dirigé par dr Dr. Irving Selikoff, directeur du "*Environmental and Occupational Health Division of Mount Sinai*".
- Une étude des chercheurs de l'université Laval (Cordier) constate qu'il y a plus de cancers du poumon, de maladies pulmonaires chroniques, du système digestif et du système endocrinien (exclu fumeur et travailleur) Rouyn-Noranda versus Val d'Or.

1983

31 août: Dépôt du rapport "*Mortality patterns in a population living near a copper smelter*". Une tentative d'investigation des effets de la pollution par une fonderie de cuivre sur une communauté adjacente a été réalisée en étudiant les schémas de mortalité à Rouyn-Noranda, province de Québec, comparés à la mortalité à Val d'Or (une communauté témoin de la même région) et dans l'ensemble de la province, au cours de la période 1965-1974. L'étude montre, à Rouyn-Noranda, un excès de décès par cancer du poumon, maladies respiratoires chroniques et maladies de l'appareil digestif chez les hommes. Cet excès persiste même après ajustement pour l'exposition professionnelle et ne peut pas non plus être attribué aux habitudes tabagiques. Chez les femmes, les décès par maladies endocriniennes et métaboliques et par maladies respiratoires chroniques sont en excès à Rouyn-Noranda.

1984

□ Un circuit de recyclage des matières électroniques est mis en opération.



Le documentaire intitulé "Noranda" a vu le jour, dressant un portrait des conséquences de la pollution industrielle engendrée par la Fonderie Horne. Ce film, réalisé par Daniel Corvec et Robert Monderie, a été narré par Richard Desjardins.

1985

Le gouvernement du Québec oblige la fonderie Horne à réduire ses émissions de soufre de 50% avant 1990.

En réaction, la fonderie menace de fermer la fonderie et envisage de s'installer en Australie.

1986

Fusion de la ville de Rouyn et de Noranda.

1987

Les pluies acides étant devenues un enjeu environnemental majeur entre le Canada et les USA (*Clean Air Act*), il est finalement décidé qu'une usine de sulfure d'acide serait construite et payée pour un tiers par la fonderie Horne. Par une entente conclue avec les gouvernements fédéral et québécois, la compagnie obtient des « prêts » couvrant les deux tiers de l'investissement annoncé de 125 M\$ pour la construction d'une usine d'acide sulfurique destinée à capter 50 % de ses émissions de SO₂. Grâce à la fiscalité québécoise la fonderie récupère tous les montants dus.

1989

- Entrée en production de l'usine d'acide.
- *Le Département de santé communautaire du Conseil régional de la santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue* mènent une nouvelle étude sur la présence du plomb à Noranda, à la fois dans le sol et dans le sang des enfants.
- La population commence à être rassurée.
- La cible imposée est de 500 ppm de plomb et 100 ppm pour l'arsenic.

1990

- On commence à retirer les sols contaminés. Elle a décontaminé 568 terrains résidentiels du quartier Notre-Dame en remplaçant une couche de 10 cm de sol. Le plomb s'y était accumulé et constituait une menace pour la santé des enfants du quartier.
- La diminution du soufre est estimée à 60% et les actionnaires de la fonderie sont informés que la production et l'exportation d'acide sulfurique est rentable.

1992

Juillet- Mise en opération d'une roue de coulée automatique

1993

- Le gouvernement canadien recommande que des études épidémiologiques analytiques soient menées à la suite de l'étude de 1983 qui publie qu'il y a une augmentation du rapport proportionnel de mortalité due au cancer du poumon observée chez les hommes qui résident près de la fonderie de Rouyn-Noranda.
- Début de l'ajout d'arsenic dans le procédé de la Fonderie pour traiter des produits riches en antimoine.

1995

Beaudry, Granada et Lac-Dufault s'ajoutent à la ville de Rouyn-Noranda

1997

Novembre- Mise en opération du convertisseur Noranda.

2000-2005

Problème de santé causé par le béryllium (béryllose) chez les personnes travaillant à la fonderie Horne et même chez les travailleurs n'y travaillant pas directement.

2000

- Début 2000 (Refonte du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA) adopté en 1979. Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.
- On enregistre un record annuel d'arsenic dans l'air ambiant de 1041 ng/m³.

2001

Un groupe de travail gouvernemental interministériel composé de scientifiques est créé pour étudier la présence d'arsenic dans les deux villes (Murdochville et Rouyn-Noranda) proches des fonderies de cuivre.

2002

- Lutte syndicale concernant la béryllose. Grève d'un an. 28 cas à dédommager, prise de conscience. Les ouvriers doivent porter des masques à 3ng/m et pourtant la population exposée à 1041 ng en 2000 n'en porte pas.
- Création de la nouvelle ville de Rouyn-Noranda par la fusion de l'ancienne ville, de la ville de Cadillac et des municipalités d'Arntfield, de Bellecombe, de Cléricy, de Cloutier, de D'Alembert, de Destor, d'Évain, de McWatters, de Montbeillard, de Mont-Brun et de Rollet.

2004

- Le dernier diagnostic pour une béryllose chronique à la fonderie.
- "Rapport du Comité interministériel (11 experts) intitulé « *Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda* ». - Diminuer ses émissions de telle sorte que les concentrations d'arsenic dans le quartier Notre-Dame atteignent une concentration moyenne sous 10 ng/m³ d'ici dix-huit mois; - Présenter un plan d'intervention au MENV d'ici deux mois qui devra comprendre les moyens qui seront mis en œuvre et les échéanciers pour atteindre un objectif de 3 ng/m³ dans le quartier Notre-Dame."
- Un comité technique nommé *Comité sur l'arsenic* est mis sur pied. Le mandat du comité est de suivre et de valider chaque étape du travail à faire par la Fonderie Horne pour atteindre les objectifs fixés.

2005

- Baisse marquée de l'arsenic dans l'air ambiant. Retour aux émissions de 1990 de l'arsenic. Le procédé utilisé entre 1993 et 2004 (arsenic, antimoine) n'est plus en vigueur.
- 16 août- Le sous-ministre de l'environnement rencontre la fonderie. Les raisons de cette rencontre sont inconnues.
- 9 sept- Le sous-ministre de l'environnement rencontre la fonderie une deuxième fois. Les raisons de cette rencontre sont inconnues.
- 25 oct- Le groupe de travail interministériel avait indiqué dans le compte-rendu de la rencontre du 13 octobre 2005 que cette étude alors projetée ne pouvait remettre en question la validité de l'objectif de 10 ng/m³ énoncés par le gouvernement du Québec.

2005-2006

Étude de biosurveillance avec des tests urinaires à Evain (ville témoin) et au Quartier Notre-Dame. Cette méthode est jugée déficiente par la Santé publique. La mesure par l'arsenic urinaire ne permet que de constater l'exposition sur une courte période, soit quelques jours.

2006

- Xstrata achète par offre hostile la Noranda à Falconbrige.

- Janvier- Un rapport intitulé *Solutions conceptuelles pour la réduction des émissions d'arsenic de la Fonderie Horne* est produit à la demande de la Fonderie Horne. Dans ce rapport, on note que : « 1. Introduction Falconbridge a été informé par le Ministère de l'Environnement du Québec (MDDEP) que la fonderie Horne de Rouyn-Noranda doit rencontrer des nouvelles limites de concentrations pour l'arsenic dans l'air ambiant du quartier Notre-Dame de 10 ng/m³ (moyenne annuelle) avant la mi-2006 et de 3 ng/m³ par la suite. La compagnie Hatch a été retenue pour assister la fonderie Horne avec la caractérisation de ses émissions, l'évaluation des solutions conceptuelles et le développement d'une stratégie de réduction. »
- 45 000 tonnes de soufre sont émises annuellement.
- La Horne a expédié environ 600 000 tonnes d'acide sulfurique, ce qui en fait un des plus gros producteurs au pays.
- Rapport de Hatch indique qu'avec un investissement de 100 millions la fonderie pourra réduire l'arsenic à 39 ng/m³.
- 18 avril- Dans le compte-rendu de la rencontre entre la fonderie et le comité sur l'arsenic on précise que : « l'attestation mettra l'accent sur la performance suite à des travaux de réduction en arsenic et non sur une valeur prédite de concentration en arsenic à la station 8006. Il est par contre toujours clair que l'objectif ultime à atteindre reste 10 ng/m³ et éventuellement 3 ng/m³ à cette station de mesure. ».
- 16 août- Dans une communication il est indiqué que le ministère de l'Environnement attend un plan d'action de la part de la fonderie Horne pour réduire les émissions d'arsenic à 200 ng/m³ mesurées à la station 8006 à compter du 19 juillet 2009.

2007

- Dépôt du rapport de bio surveillance de 2007. Surveillance de l'imprégnation à l'arsenic chez la population du quartier Notre-Dame. C'est un test d'urine qui est non approprié pour une population et de plus on compare avec la population d'Évain qui demeure à quelques kilomètres.
- Première Attestation d'assainissement- Elle demande à la fonderie d'atteindre 200 ng/m³ pour l'arsenic d'ici octobre 2009.

2008

La fonderie demande de retarder l'atteinte la cible des émissions d'arsenic à 200 ng pour mars 2010.

2010

22 janvier- Le ministère de l'Environnement modifie l'Attestation d'assainissement de 2007 et étend le délai pour atteindre la cible de 200 ng/m³ jusqu'au mois de mars 2010.

2012

La deuxième attestation doit être déposée mais elle ne l'est pas. C'est repoussé à 2017. Le délai est inexplicable pour compléter la demande de renouvellement (2012-2017). Le gouvernement justifie le retard par l'attente d'études provenant de la fonderie. On ne peut que constater que la première attestation a duré 10 ans au lieu de 5 ans.

2013

- 11 mars- Le ministère de l'Environnement sollicite l'avis de la Santé publique, par le biais du docteur Réal Lacombe, quant au plan de réduction des émissions d'arsenic de la Fonderie Horne de mars 2012 qui viserait l'objectif de 100 ng/m³, puis dans « un horizon de 10 ans », une réduction des émissions à 3 ng/m³.
- 16 avril- Docteur Lacombe, directeur de la santé publique, donne son appui à la baisse éventuelle à 100 ng/m³ (lettre madame Édith Van de Walle) mais émet des réserves quant à l'objectif de 3 ng/m³ d'ici 10 ans en se basant sur les résultats supposément encourageants du Rapport de biosurveillance de 2007, dont les limites sont pourtant déjà connues.
- Glencore devient propriétaire.

2015

□ 26 mars- La Fonderie Horne déclare un mandat de lobbysme auprès du ministère de l'Environnement jusqu'à ce jour (déc 2023). Daniel Bernard, était enregistré comme lobbyiste de l'Association minière du Québec durant toute la campagne électorale, et ce, jusqu'à neuf jours après l'élection. Le nouveau député affirme qu'il n'était plus actif depuis 2018, mais que le lobby avait oublié de retirer son inscription.

Le registre des lobbyistes du Québec indique que le nom de Daniel Bernard a été retiré de la liste de représentants de l'Association minière du Québec (AMQ), le 12 octobre. Ce lobby représente les compagnies minières, dont Glencore, propriétaire de la Fonderie Horne. Parmi les mandats de lobbying encore actifs, l'AMQ tente de convaincre le gouvernement du Québec, notamment le ministère de l'Environnement, de simplifier le processus d'autorisation des projets et de réduire les normes environnementales à respecter. Un changement de la norme pour le plomb est enregistré. 50 microgrammes par litres de sang chez l'enfant correspond à une imprégnation. Un tel cas doit absolument être déclaré aux autorités médicales et suivi. Avant 2015, on considérait que le taux d'imprégnation était de 100 microgrammes par litre. Mais des études ont démontré que la présence de plomb dans le sang peut causer toutes sortes de problèmes de développement notamment intellectuel chez l'enfant et même de développement du fœtus chez les femmes enceintes.

2016

- La fonderie dit capter 96% du SO₂ dans les concentrés traités.

- La fonderie Horne obtient la certification ISO 14001-2015 qui atteste sa gestion environnementale.

2017

20 nov- Dépôt de la deuxième attestation d'assainissement. Le ministère de l'Environnement renouvelle l'attestation d'assainissement en milieu industriel de la Fonderie Horne en maintenant la cible de 200 ng/m³ pour l'arsenic pour 4 ans. La consultation publique était accessible seulement dans les bibliothèques. La cible de 100 ng/ m³ doit être atteinte en 2021.

2018

Automne- La Santé publique a mené une étude de biosurveillance sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic dans les ongles des enfants de 9 mois à 6 ans du quartier Notre-Dame avec Amos comme ville témoin. L'étude a été produite dans le cadre des MADO (Maladies à déclaration obligatoire). Les MADO sont des intoxications, des infections ou des maladies diagnostiquées par un médecin ou confirmées par un laboratoire qui doivent être obligatoirement déclarées aux autorités de santé publique. Elles représentent une menace à la santé de la population et nécessitent une vigilance des autorités de santé publique ou la tenue d'une enquête épidémiologique. Il y a donc eu un prélèvement des ongles d'enfants de 9 mois à 6 ans résidant plus de 6 mois dans le quartier Notre-Dame. Pour l'arsenic la moyenne est de 3,7 fois plus élevée dans les ongles dont 20% ont de 8 à 40 fois plus d'arsenic que les enfants d'Amos.

2019

- Septembre- Dépôts des résultats de l'étude apparaissant dans le document intitulé *Rapport de l'étude de bio surveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. La santé publique note: Considérant les incertitudes entourant l'évaluation du risque cancérigène, on ne peut pas conclure qu'aucun effet à la santé n'est susceptible de se manifester à la suite d'une exposition chronique à des concentrations d'arsenic supérieures à 3 ng/m³. La présente étude indique que les jeunes enfants de ce quartier sont plus exposés que la population en général à l'arsenic, un cancérigène reconnu pouvant générer des effets neuro développementaux et dont la toxicité est accentuée par son interaction avec le plomb et le cadmium. Par ailleurs, ces effets synergiques ne sont pas pris en compte dans l'établissement des seuils spécifiques à chaque contaminant pour protéger des effets à la santé. Considérant tous ces éléments, la DSPu est d'avis que la prudence est de mise.
- Avril- Rencontre à huis clos à la demande de la fonderie avec 6 sous-ministres. Le gouvernement assure qu'il calmera les enjeux. Elle veut retarder la sortie publique prévue en mai et qu'elle soit remise à septembre.

- 4 mai- Formation du *Comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda - ARET*. Sa cible est le gouvernement provincial. Actions : Soirée information, rencontre d'élus, communiqués de presse, recherches, accès à l'information, conférence de Presse.
- 14 mai- Présentation publique des données. Grogne publique. Réponse de la fonderie et du ministère sont flous. Dépôt d'un guide pour permettre à la population de réduire l'exposition de l'arsenic à leurs enfants. Il n'est pas question de créer de zone tampon selon les invités.
- Été- Une campagne de caractérisation des sols dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda débute.
- En septembre, les résultats de l'étude apparaissent dans le document intitulé *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*.
- Automne- Une nouvelle étude de biosurveillance de l'imprégnation à l'arsenic est menée dans le quartier Notre-Dame auprès de personnes de tous les âges.
- Octobre- Le ministère de l'environnement demande à la fonderie un plan de réduction des émissions d'arsenic pour le 15 décembre et forme un comité Interministériel composé d'aucun scientifique.
- 15 décembre- La Fonderie a déposé son « Plan d'action de 2019 » pour réduire des émissions atmosphériques au Comité interministériel. Il ne présente aucune cible chiffrée, minimise les résultats du Rapport de biosurveillance de 2018, insiste plutôt sur les résultats supposément encourageants du Rapport de bio surveillance de 2007 et porte sur les avantages économiques de la filière du cuivre et de la fonderie Horne pour la communauté de Rouyn-Noranda ainsi que sur les coûts des mesures.

2020

- 20 juillet- Dépôt du plan en 10 points pour réduire l'arsenic (Velox-Phenix) sans aucune cible ng/m³.
- Octobre- Dépôt du Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2019 sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda. L'étude porte sur les moins de 18 ans et les adultes. On constate 4 fois plus d'arsenic dans le sang que la population vivant à Amos, 7% des adultes ont 14 à 33 fois plus et chez les 18 ans et moins 12% ont de 15 à 59 fois que ceux d'Amos. Ce sont les résultats comparables à l'étude de 2018.
- 20 novembre Dépôt de l'Étude No 1 – Étude sur les fugitives de SO₂

Constat du mode d'exposition

- 1) par l'inhalation d'air chargé de poussières fines en suspension autant dans l'air à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments

2) par l'ingestion de poussières plus grossières s'étant déposées au sol ou sur d'autres surfaces

Les résultats de cette seconde étude (2019) vont dans le même sens que la première (2018). Ils font également état de concentrations dans les ongles en moyenne quatre fois plus élevés que celles observées auprès de la population témoin d'Amos. L'étude indique également que si la proximité des habitations avec le complexe industriel de Glencore Fonderie Horne peut avoir un effet à la hausse sur les concentrations d'arsenic unguéal observées, il est important de retenir que cette différence significative d'imprégnation est observée sur l'ensemble du QND.

□ Novembre Dépôt des résultats de la campagne de caractérisation des sols. Ils sont présentés dans un rapport intitulé *Rapport de la caractérisation des sols à l'arsenic, au cadmium et au plomb dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda*.

Le rapport démontre entre autres l'existence d'une contamination des sols en plomb, en cadmium et en arsenic en surface... au-delà du QND. La santé publique dépose en Annexe 5 le document des principaux gestes simples pour réduire son exposition ou celle de sa famille aux sols contaminés.

2021

Février- Le comité Interministériel accepte le plan de la Fonderie.

Recommandation choc : Il recommande également un accord de 10 à 15 ans entre le gouvernement du Québec et la Fonderie Horne pour permettre une approche à long terme. Néanmoins, le Comité interministériel estime que l'attestation d'assainissement reste le meilleur outil pour réglementer les activités de la fonderie.

2022

- La cible de l'attestation est rendue à 100 ng/m³ pour l'arsenic
- 28 avril- Un sous-traitant a été enseveli sous une chute de poussière ce qui l'a gravement intoxiqué.
- 11 mai- La direction de la santé publique présente le résultat de ses recherches au Comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance un document intitulé Données de surveillance de l'état de santé de la population.

Constats

- Une espérance de vie à la naissance variant entre 2,5 et 6,6 ans de moins que la moyenne québécoise pour le périmètre urbain de Rouyn-Noranda, le quartier Notre-Dame et le quartier Rouyn-Sud, respectivement;
- Une plus forte proportion de naissances de faible poids (des bébés plus petits que 2,5 kg) pour la ville de Rouyn-Noranda en comparaison du reste du Québec;
- Une plus forte proportion de retard de croissance intra-utérine pour la ville de Rouyn-Noranda en comparaison du reste du Québec;

-
- Une plus forte prévalence de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) dans la ville de Rouyn-Noranda que dans le reste du Québec;
 - Une plus forte incidence du cancer du poumon dans la ville de Rouyn-Noranda que dans le reste du Québec.

- 20 mai- Demande de renouvellement de l'autorisation ministérielle par la fonderie Horne. 20 juin- Radio-Canada publie l'article « Horacio Arruda a empêché la diffusion de données sur le cancer à Rouyn-Noranda ». L'annexe 6 a été retiré de l'étude de Biosurveillance de 2019. Le
- Dr Arruda dit qu'il n'a jamais voulu cacher les données sur le cancer à RouynNoranda.
 - 4 juillet Le gouvernement déclare que la fonderie Horne doit «réduire ses émissions d'arsenic». INSPQ rend public rapport intitulé Évaluation du risque cancérigène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda, daté de juin 2022.
 - Sur une période de 70 ans, un nombre excédent de citoyens de Rouyn-Noranda, entre un et 14, développeraient un cancer si l'entreprise Glencore ne diminue pas la concentration d'arsenic
 - dans l'air produit par la Fonderie Horne.

L'INSPQ a démontré clairement que c'est l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda qui a subi une exposition excessive aux émissions atmosphériques d'arsenic et non seulement celle du quartier Notre-Dame. Bien que non étudiée spécifiquement par l'INSPQ, nous pouvons en déduire que la pollution atmosphérique provoquée par les rejets toxiques divers émis par la Fonderie Horne s'étend bien au-delà du quartier Notre-Dame et même de la ville de Rouyn-Noranda.

L'ensemble de la population de Rouyn-Noranda en excluant celle du quartier Notre-Dame ainsi que les voisins immédiats de la fonderie, ont été exposés à une moyenne annualisée d'arsenic durant la période totale étudiée de 1991 à 2018 à 55 ng/m³ et pour la sous période de 2005 à 2018 à 32 ng/m³. Ceci correspond respectivement à 18 fois et à 10 fois la limite supérieure selon les normes québécoise et canadienne telle que exigées et appliquées partout ailleurs au Québec sans aucune exception. Ces résultats sont loin d'être banaux.

Comparativement, pour l'ensemble des gens habitant le quartier Notre-Dame une exposition moyenne annualisée d'arsenic était respectivement pour la période totale et pour la sous période à 171 ng/m³ et 90 ng/m³, donc 57 fois et 30 fois la limite supérieure.

Les voisins immédiats de la fonderie ont été exposés à une moyenne annualisée de 318 ng/m³ pour la période totale et de 165 ng/m³ pour la sous période, soit respectivement 106 fois et 55 fois la norme.

6 juillet- 350 personnes se réunissent pour exprimer leurs inquiétudes en présence d'Émilie Lessard Therrien alors députée de RNT.

□

Été- La population commence à prendre la pleine mesure de l'atteinte subie et de leur exposition aux différents contaminants toxiques et cancérigènes émis par la Fonderie Horne ainsi que leur risque d'être atteint d'un cancer ou d'autres maladies en lien avec cette exposition.

□ 9 août- La Commission d'accès à l'information (CAI) du Québec entend la cause d'un citoyen (Marc Nantel) qui cherche depuis deux ans à obtenir les données sur les tonnages des livraisons de concentrés à la Fonderie Horne, ainsi que leur concentration en arsenic, en bismuth, en antimoine, en plomb, en cadmium et en mercure.

□ 15 août- Le ministre de l'Environnement annonce qu'il souhaite imposer à la Fonderie Horne un objectif d'émission d'arsenic de 15 ng/m³, soit encore 5 fois la norme de santé publique établie par réglementation gouvernementale, et ce, uniquement en 2027 et sans prévoir d'objectif intermédiaire pendant ce délai ni fixer d'échéance pour la norme de 3 ng/m³.

□ Août- Dépôt d'une bonification du 3^e plan d'action de la fonderie Horne. 6 septembre- Une consultation de la population est lancée par le ministère de l'Environnement, dans le cadre du renouvellement de l'attestation d'assainissement. 45 mémoires et 1200 questionnaires sont déposés.

□ 21 septembre- Après plus de deux ans de démarches, Marc Nantel a finalement gain de cause devant la Commission d'accès à l'information (CAI). La juge Martine Riendeau

□ ordonne à la Fonderie Horne de transmettre au citoyen les informations relativement aux intrants qui sont contaminés par de nombreux métaux, dont l'arsenic, le plomb et le cadmium. La juge Martine Riendeau ordonne à la Fonderie Horne de transmettre au citoyen

□ les informations relativement aux intrants qui sont contaminés par de nombreux métaux, dont l'arsenic, le plomb et le cadmium.

23 septembre- 900 personnes manifestent dans les rues de Rouyn-Noranda

29 septembre- François Legault s'en remet aux citoyens de Rouyn-Noranda pour déterminer le sort de la Fonderie Horne. « Si la majorité de la population veut fermer l'usine, on va fermer l'usine. Ça ne peut pas être plus clair ». Les résultats de la consultation démontrent clairement que la population rejette le plan du gouvernement. Le premier ministre fait fi de

□ son engagement. Deux assemblées publiques ont lieu.

□ 3 octobre- On apprend que le député Daniel Bernard pour la CAQ est toujours enregistré comme lobbyiste pour la multinationale Glencore. Son mandat visait le premier ministre du Québec François Legault. Parmi les mandats de lobbying encore actifs, l'AMQ tente de convaincre le gouvernement du Québec, notamment le ministère de l'Environnement, de simplifier le processus d'autorisation des projets et de réduire les normes

□ environnementales à respecter.

7 octobre- L'INSPQ dépose un rapport intitulé *Soutien scientifique aux autorités de santé publique dans le cadre du processus de renouvellement de l'autorisation ministérielle* accordée à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda. Note : Les

effets synergiques des contaminants n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation des risques.

- 21 octobre- La Fonderie Horne Glencore va en appel de la décision de la Commission d'accès à l'information dans le litige avec le Citoyen Marc Nantel.
- 22 octobre- Consultation publique sur le plan d'atteinte de 15 ng/m³ d'arsenic la cinquième année de la nouvelle attestation ministérielle. 57 % de la population s'est opposée à l'étalon de 15 ng/m³ d'arsenic la cinquième année et a souhaité que la 3 ng/m³ et la majorité des mémoires soumis exigent l'atteinte du 3 ng/m³ dans la première année. La consultation ne fait aucune référence à l'établissement d'une zone tampon.
- 20 novembre- L'autorisation ministérielle (2017-2022) vient à échéance.
- Décembre : Le dépôt de l'autorisation ministériel est retardé en janvier.

2023

- 23 janvier- L'autorisation ministérielle qui devait être déposée en décembre est retardée en mars.
- 7 mars- De la poussière provenant de concentrés de cuivre entreposés dans un parc à résidus sur le site de la fonderie Horne est transportée par le vent jusque dans le quartier voisin du quartier Notre-Dame. La station située sur le terrain de la fonderie affichait un taux moyen d'arsenic dans l'air de 1 196 ng/m³, celui du cadmium s'élève à 195 ng/m³, celui du plomb est de 6 670 ng/m³ et celui du nickel est à 404 ng/m³.
- 15 mars- Annonce dans les médias de la création d'une zone tampon où 82 édifices seront détruits délocalisant 200 familles. Cette information n'a jamais été soumise à la population lors de la consultation du 20 octobre 2022.
- 16 mars- Dépôt de l'autorisation ministérielle (15 ng/m³ la cinquième année) et annonce de la création d'une zone tampon dans le quartier Notre-Dame. Ils exigent le dépôt d'un plan d'ici 2027 afin d'atteindre le 3 ng/m³. L'autorisation ministérielle n'est pas disponible à la population.
- 12 avril- Le document officiel de l'autorisation ministérielle est déposé en ligne.
- 8 août- La fonderie annonce que 53 terrains seront décontaminés selon ses critères, soit des terrains dépassant le seuil jugé acceptable pour protéger des enfants de moins de 6 ans.
- 26 août 900 personnes marchent pour dénoncer le droit de polluer de Glencore et exiger la norme québécoise de 3 ng/m³.
- 23 octobre- Dépôt de la demande d'autorisation d'une action collective contre la fonderie Horne Glencore et le gouvernement du Québec.
- 20 décembre- La cour d'appel reconnaît la décision de la cour de la Commission d'accès à l'information dans le litige entre le citoyen Marc Nantel et la Fonderie Horne de Glencore. La population peut maintenant connaître la concentration des intrants hautement contaminés.

2024

- 13 février- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) juge que la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda a sous-estimé les risques associés aux contaminants ainsi qu'à l'ensevelissement, ce qui a provoqué l'intoxication grave d'un sous-traitant qui travaillait en espace clos le 28 avril 2023. La gestion de l'entrée en espace clos est aussi déficiente, selon la CNESST.
- 14 février- Glencore menace de faire fermer la fonderie Horne et de provoquer la fermeture de la compagnie sœur CCR à Montréal et le producteur de tiges et de fils de cuivre Nexans.
- 29 février Il n'y a aucune annonce concernant l'exécutif de Glencore sur l'avenir de la Fonderie Horne
- 29 février De nouvelles données rendues publiques par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) confirment une tendance à la baisse pour les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) à Rouyn-Noranda.
- 20 mars- Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement qui habitent à Rouyn-Noranda n'ont plus le droit de travailler sur le sujet de la Fonderie Horne
- 23 mars- Rencontre entre les citoyens de la zone tampon avec le MAMH afin d'établir un plan de compensation qui sera déposé en juin.
- 26 mars- Québec octroie près de 45 millions de dollars à la Ville de Rouyn-Noranda, notamment pour construire de nouveaux quartiers afin d'accueillir les résidents de la future zone tampon près de la Fonderie Horne.
- 02 avril- Les critiques acerbes de la Fonderie Horne du groupe de métal hardcore engagé Guhn Twei lui ont coûté sa participation au festival de musique Alienfest de La Sarre, en Abitibi-Témiscamingue, une situation qui en dit long sur « la culture du silence qui règne » dans la région, déplore le chanteur du groupe.
- 8 avril- La Fonderie Horne de Rouyn-Noranda annonce que son projet de modernisation Aeris passait à la phase de faisabilité.
- 25 avril- La Fonderie Horne annonce avoir atteint la cible fixée par le gouvernement pour ses émissions d'arsenic dans l'air au cours de la dernière année. Cette entreprise qui appartient à Glencore a émis 45 nanogrammes par mètre cube d'air d'arsenic (ng/m³) entre le 16 mars 2023 et le 15 mars 2024. La cible fixée par Québec dans le cadre de la plus récente autorisation ministérielle était de 65 ng/m³ d'air.
- 30 mai- Les propriétaires et les locataires qui habitent dans la future zone tampon de Rouyn-Noranda, près de la Fonderie Horne, demandent à Québec de leur octroyer plus de temps et de ressources pour négocier leurs indemnités financières. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) refuse de donner suite à leur demande.
- 10 juin- La conseillère municipale, Samuelle Ramsay-Houle, est mise à mal suite à de l'information indiquant que sa compagnie Les Pierres du Nord fait affaire avec la fonderie

Horne depuis 15 ans. Elle fournit des pierres d'argile mensuellement qui rentre dans le procédé de fabrication de l'usine.

□

- 03 août- Conspuée ces dernières années pour ses niveaux d'arsenic dans l'air, la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda échoue toujours à respecter les exigences environnementales, cette fois en ce qui a trait à la toxicité des eaux usées. C'est ce que montrent des sanctions imposées par le ministère de l'Environnement depuis le mois de mai à Glencore Canada, propriétaire de la fonderie.
- 09 septembre- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rencontré les propriétaires et locataires de la future zone tampon, à Rouyn-Noranda, pour les aider à disséquer les indemnités auxquelles ils ont droit. Des citoyens se disent néanmoins toujours inquiets alors que Québec réitère sa volonté d'être conciliant.
- 13 septembre- L'Université Laval, en collaboration avec l'Institut national de santé publique (INSPQ), réalisera une étude sur les effets sociaux et individuels des activités de la Fonderie Horne sur la population de Rouyn-Noranda.
- 22 septembre- Pré-audience sur la demande d'une action collective contre le gouvernement et Glencore Canada
- 22 septembre- Action collective: Le Procureur général du Québec estime plutôt que toute personne raisonnable membre du groupe est manifestement informée depuis plusieurs décennies de la nature et des effets potentiels des contaminants émis légalement par la Fonderie, tel que stipulé dans une requête qui sera débattue devant le Tribunal cette semaine.
- 25 septembre- Action collective: Les gens de Rouyn-Noranda auraient dû se plaindre avant, selon le gouvernement
- 26 septembre- Action collective contre Glencore et Québec : une pétition au cœur des arguments de l'État. Québec soutient que les demandeurs Julie Fortier et Miguel Charlebois ont signé, dès 2019, une pétition pour forcer la Fonderie Horne à réduire ses émissions d'arsenic. Les avocats du gouvernement se basent sur ce point pour soutenir que les éléments en litige sont expirés et par conséquent irrecevables en cour.
- 27 septembre- Fin de la pré-audience de la demande d'une action collective
- 12 octobre- À l'occasion de l'Action de grâce, le regroupement citoyen Mères au front invite les citoyens à un grand rassemblement dans les rues de Rouyn-Noranda, afin d'exiger que Québec impose à la Fonderie Horne les mêmes normes environnementales que celles qui sont en vigueur dans le reste de la province.
- Novembre- La Fonderie Horne annonce le licenciement de plus de 50 personnes.
- 04 novembre- Le comité de vigie indépendant de suivi de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne s'allie à des experts du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) de Sorel-Tracy.

12 novembre- Le projet AERIS de la Fonderie Horne visant à réduire ses émissions de métaux dans l'air a été abandonné. La multinationale Glencore estime que le projet, maintenant évalué à près d'un milliard de dollars, coûte trop cher.

2025

- 15 janvier- Vu comme la poubelle des États-Unis, le Québec fait la manchette jusqu'en Grande-Bretagne parce que nos voisins du Sud exportent chez nous de plus en plus de déchets dangereux, non loin de quartiers résidentiels.
Au terme d'une enquête de deux ans, le quotidien britannique The Guardian pointe deux sites de déchets américains au Québec: la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda et Stablex à Blainville."
- 30 janvier- Malgré des « risques pour la santé et l'environnement », le ministre fédéral de l'Environnement Steven Guilbeault s'est laissé convaincre, par des préoccupations économiques, de ne pas renforcer les contrôles sur les importations de déchets électroniques dangereux, a appris Radio-Canada. Les documents que nous avons obtenus révèlent que ce revirement pourrait nuire à la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, puisque la Fonderie Horne brûle une grande quantité de ces rebuts pour en recycler les métaux précieux.
- 18 février- Québec affirme avoir reçu 45 demandes d'aides financières déposées par les résidents de la zone tampon près de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda
- 20 février- Fonderie Horne annonce le lancement d'un Programme volontaire de biosurveillance à l'arsenic pour l'ensemble de ses employés, leur famille et leur entourage. L'objectif du Programme est double; fournir à nos employés, leur famille et leur entourage résidant à Rouyn-Noranda l'opportunité d'évaluer leur exposition biologique à l'arsenic, ainsi que mieux documenter et comprendre l'exposition biologique au niveau communautaire. L'initiative sera pilotée par la firme indépendante Intrinsik.
- 20 février- Alors que la crise environnementale et sanitaire causée par la Fonderie Horne perdure, les Mères au front de différentes régions du Québec se sont rendues directement à l'Assemblée nationale pour exiger l'écoute du gouvernement concernant la situation à Rouyn-Noranda.
- 21 février- La santé publique se dissocie de la Fonderie. Elle estime qu'il est trop tôt pour mener de nouvelles études de biosurveillance,
- 17 avril- La Fonderie Horne atteint les cibles fixées pour la qualité de l'air en 2024.
- 29 avril- La multinationale Glencore annoncera de nouvelles pertes d'emploi. Le contexte financier difficile sur le marché mondial du cuivre explique à nouveau cette décision.
- 12 mai- Les avocats des deux parties feront valoir leurs arguments au juge Daniel Dumais dans le cadre de la demande d'obtenir l'autorisation d'exercer une action collective à partir de lundi au palais de justice de Rouyn-Noranda. Les audiences reprennent pour quatre jours avec les plaidoiries des demandeurs et des défendeurs.
- 02 juin- La Fonderie Horne de Rouyn-Noranda accepte de traiter du concentré de cuivre et de pyrite d'or à haute teneur en arsenic provenant de la mine Chelopech, en Bulgarie. Ce concentré est interdit dans plusieurs pays dans le monde en raison du fait qu'il contient entre 3,0 % et 5,5 % d'arsenic. L'entreprise assure que ce concentré n'affectera pas davantage la qualité de l'air.
- 10 juin- "La Fonderie Horne de Rouyn-Noranda confirme qu'Aeris, le projet phare en vue de la réduction des émissions d'arsenic, ne se réalisera pas comme prévu. La multinationale Glencore, propriétaire de l'usine, annonce du même coup un tout nouveau projet qui prévoit l'encapsulation d'une partie de ses opérations.
Elle estime que ce projet sera terminé à la fin de 2028, soit 18 mois plus tard que ce qui était prévu dans l'autorisation ministérielle.

La direction de la Fonderie Horne précise par communiqué de presse que le projet Aeris aurait compromis la stabilité des opérations ainsi que la viabilité de l'usine, en plus de repousser l'échéancier pour atteindre nos cibles de réduction des émissions."

10 juin- Le ministre de l'Environnement Benoit Charette n'a, pour le moment, pas l'intention de renégocier l'autorisation ministérielle octroyée à la Fonderie Horne en mars 2023. Il réitère que l'entreprise doit atteindre les cibles fixées malgré le changement d'approche de la Fonderie Horne, qui abandonne le projet de modernisation Aeris pour proposer une encapsulation d'une partie de ses opérations."

- 11 juin- La fonderie annonce que l'abolition des postes touche environ 1 % de la main-d'œuvre de la Fonderie Horne, qui emploie près de 600 personnes. Plusieurs cadres et employés de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda se sont fait montrer la porte.

18 juillet- La Fonderie Horne demande à Québec de ne pas l'obliger à réduire ses rejets d'arsenic dans l'air de Rouyn-Noranda jusqu'au seuil légal, dont elle conteste la valeur scientifique. Elle estime « plus qu'acceptable » de s'en tenir à une limite cinq fois plus élevée, ce que rejettent catégoriquement les autorités de santé publique.

- 21 juillet- La FIM–CSN et les Métallos demandent au gouvernement de prendre en compte l'avenir des emplois dans le processus décisionnel

- 21 juillet- Grande controverse suite à la déclaration de la chambre de commerce: Prise de position de la Chambre de commerce et de l'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) en faveur de la Fonderie Horne, malgré les préoccupations sanitaires récentes liées à l'arsenic, créant une division au sein de la communauté d'affaires locale et soulevant des questions sur le développement économique respectueux et la rigueur scientifique, comme le rapporte La Presse. Cette affirmation, "Pour un avenir responsable, durable et prospère", est utilisée par la Chambre pour justifier son soutien, mais elle est contestée par certains entrepreneurs qui estiment que cela ne correspond plus à leurs valeurs, surtout après les études de Santé publique sur l'exposition des enfants à l'arsenic, menant à un débat public intense sur l'avenir de la Fonderie et l'équilibre entre économie et santé.

01 août- Glencore Canada accusée et passible d'une amende minimale de 30 000 \$. En vertu des articles 20 et 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement ou permettre un tel rejet au-delà de la quantité ou de la concentration déterminée conformément à la présente loi et quiconque est responsable d'un rejet accidentel, dans l'environnement, d'un contaminant visé à l'article 2 ou d'une matière dangereuse doit, sans délai, en aviser le ministre.

- 7 septembre- 450 personnes prennent la rue pour réclamer un air sain pour la ville de Rouyn-Noranda. C'est la 4e année consécutive que l'organisme Mères au front et ses alliées tiennent cet événement.

Sous le thème « Assez c'est assez », les personnes sur place souhaitent notamment dénoncer le fait que la Fonderie Horne demande un délai supplémentaire au gouvernement du Québec pour atteindre la cible de 15 nanogrammes par mètre cube d'air d'arsenic. "

- 19 septembre- La Fonderie Horne mène une campagne de lobbying et de relations publiques pour obtenir la garantie que Québec ne lui imposera pas de réduire davantage ses émissions d'arsenic, un polluant toxique. Selon nos informations, l'entreprise de Rouyn-Noranda tente ainsi de sécuriser un financement de 300 millions de dollars de sa compagnie mère Glencore pour son projet de modernisation.

- 01 octobre- La Cour supérieure autorise l'action collective intentée par deux citoyens de Rouyn-Noranda contre la multinationale Glencore, propriétaire de la Fonderie Horne, et le gouvernement du Québec avec quelques indications :

- La reconnaissance d'une cause défendable en ce qui concerne le préjudice moral (crainte, anxiété, stress, colère, culpabilité, etc) vécu par les membres du groupe;
- L'ampleur territoriale du groupe autorisé (rayon de 10km);

□

□

□

- La demande en injonction afin d'obtenir la réduction des normes réglementaires mérite d'être débattue.

□

03 novembre- Glencore nie vouloir fermer sa fonderie Horne à Rouyn-Noranda à la suite d'informations de l'agence Reuters selon lesquelles l'avenir du complexe industriel serait en danger. Deux sources ont indiqué à l'agence de presse que le géant d'extraction de matières premières considérait fermer ses installations en Abitibi-Témiscamingue."

05 novembre- Glencore a mis la main sur plus de la moitié des immeubles appelés à être démolis dans la future zone tampon de Rouyn-Noranda, aux pieds de la Fonderie Horne. Des propriétaires toujours sur place, qui tentent de repousser l'inévitable, se sentent « bousculés » par ce déménagement qu'ils n'ont pas choisi.

□

07 novembre- Action collective: La décision du juge Daniel Dumais, le 30 septembre dernier, d'autoriser l'action collective, mais d'en limiter la portée au 23 octobre 2020, est portée en appel par les représentants, Miguel Charlebois et Julie Fortier. Les représentants souhaitent réintégrer dans l'action collective toutes les personnes qui ont été exposées entre

□

□

1991 et octobre 2020, mais qui n'ont appris l'ampleur de leur exposition et les risques associés qu'en 2022 lorsque l'Institut national de santé publique a publié des études à cet effet démontrant entre autres une espérance de vie réduite et une prévalence au-dessus de la moyenne de cancer du poumon et de maladies pulmonaires à Rouyn-Noranda.

□

23 novembre- Des rumeurs au sujet du permis d'opération de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda, inquiètent les syndicats qui veulent s'assurer qu'aucun emploi n'est en danger dans la région. Le Syndicat demande une rencontre avec François Legault

28 novembre- Le nouveau maire de Rouyn-Noranda Gilles Chapadeau déclare qu'il est d'accord avec la norme de la santé publique

□

4 décembre- Le maire de Rouyn-Noranda, Gilles Chapadeau, demande au gouvernement du Québec et à Glencore d'arrêter sans délai un cadre commun et durable pour l'avenir de la Fonderie Horne. Il soutient que l'attente prolongée nourrit l'inquiétude dans la population et qu'un signal clair sur la suite des choses est devenu nécessaire. 8 déc- Le Syndicat des

□

travailleurs de la mine Noranda-CSN accompagné d'autres syndicats régionaux ainsi que de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda et de Directeur Général Exécutif - Glencore Canada et Donald Piché Directeur Général - Fonderie Horne se sont présentés à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda pour défendre l'avenir de la fonderie de cuivre. L'objectif : éviter l'imposition d'une norme irréaliste qui entraînerait la fermeture de l'usine.

9 décembre Le premier ministre François Legault se dit prêt à accorder un délai supplémentaire à la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda pour qu'elle atteigne ses cibles de réduction d'arsenic dans l'air.

17 décembre- Lors de son passage dans la région le 9 décembre, le premier ministre François Legault s'était dit favorable à accorder un délai de 18 mois à Glencore pour atteindre ses cibles de réduction d'arsenic, mais il souhaitait avoir l'aval de la Ville. Le maire Gilles Chapadeau, de son côté, croit que la décision était déjà prise. Il renvoie ainsi la balle au premier ministre, à qui il revient selon lui de trancher.

- 18 décembre- le directeur de Glencore Canada, Vincent Plante, menace de fermer l'usine s'il n'obtient pas ce qu'il veut, d'ici le 31 décembre 2025, soit de prolonger la cible de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air jusqu'en 2033. « Ce qu'on demande, c'est d'avoir une stabilité dans un cadre réaliste. Techniquement, ce qu'il est possible d'atteindre avec de gros efforts et des investissements majeurs, c'est [...] la cible de 15 nanogrammes. On demande au minimum une prochaine attestation à ce niveau-là. »

2026

- 7 janvier Glencore confirme que c'est la survie même de l'usine qui est en jeu. Elle souhaite maintenir la cadence sur les projets de réduction des contaminants, explique Vincent Plante, directeur général de la filiale. Ils se donnent jusqu'au 31 janvier pour en arriver à une entente avec le gouvernement
- 14 janvier Le premier ministre François Legault démissionne de son poste mais conserve le poste de ministre régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue.
- 19 janvier Les syndicats de la Horne et de CCR demandent au gouvernement, qu'ils rendent responsables des problèmes que vit l'usine, de régler le litige avec la fonderie.
- 21 janvier Le comité IMPACTE (médecins) de Rouyn Noranda souhaite rappeler au gouvernement du Québec le rôle crucial qu'il a à jouer dans la protection de la santé des citoyennes et citoyens de Rouyn Noranda, rôle auquel il ne peut se soustraire et qu'il ne peut pas non plus déléguer.
- 3 février Glencore annonce la suspension de ses projets d'investissements de 300 millions de dollars dans la fonderie Horne, mettant en péril la survie de l'usine.
- 5 février Les géants miniers Rio Tinto et Glencore renoncent à leur projet de fusion.
- 5 février Devant l'incertitude pour les emplois à la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda, le gouvernement du Québec se dit maintenant prêt, à certaines conditions, à accorder sept années de « prévisibilité réglementaire » à Glencore pour maintenir les emplois et favoriser le développement économique régional.
- 9 février Le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda a donné son appui à la proposition de François Legault de prolonger de sept ans l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne.
- 16 mars Les rejets d'arsenic de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda ont augmenté de 10,7 % pour s'établir à 43,3 ng/m³ dans la dernière année, éloignant l'entreprise de sa cible de réduction, dont elle tente par ailleurs de se libérer, montrent ses données officielles.
- 24 mars Fin de la commission parlement traitant du projet de loi omnibus 70,16 où l'on trouve un amendement qui permet à la fonderie Horne de repousser l'atteinte de la cible de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'atmosphère de 2027 à 2030. L'amendement repoussera également de 30 mois l'entrée en vigueur des normes concernant le dioxyde de soufre (SO₂), les valeurs journalières associées à six métaux (cuivre, nickel, zinc, arsenic, cadmium, plomb) et aux particules fines
- 22 avril 118 Médecins de famille et spécialistes de l'Abitibi et du Témiscamingue demande à la première ministre Christine Fréchette de revenir sur l'amendement inclus dans la loi omnibus 70,16.

- 29 avril Les émissions d'arsenic ont augmenté par à l'année précédente mais reste en dessous de 45 ng/m³.
- 9 juin 2026 La fonderie Horne dépose son étude de biosurveillance annoncée le 20 février 2025. Elle a été réalisée par la firme ontarienne Intrinsik. Elle conclut que les niveaux d'arsenic chez les participants de Rouyn-Noranda sont « comparables ou inférieurs à ceux observés chez d'autres Canadiens »

Quoique l'échantillonnage utilisé ait été discrédité pour évaluer l'imprégnation à l'arsenic, l'entreprise Intrinsik a analysé des échantillons d'urine de 81 enfants et 164 adultes. L'urine ne fait que démontrer qu'une personne a été contaminée au plus 5 jours précédant l'exposition mais n'indique pas qu'elle a été imprégnée. Les rognures d'ongles permettent de mesurer à long terme l'imprégnation d'une personne à l'arsenic ce qui a été démontré par la santé publique en 2018 et 2019 dans les études de biosurveillance de la Santé publique régionale. Intrinsik a de son côté utilisé les rognures des ongles pour discréditer le travail de la santé publique.

Selon l'étude, les taux d'arsenic des participants étaient égaux ou inférieurs à la moyenne nationale canadienne » et « l'alimentation était le principal contributeur de l'exposition à l'arsenic, plus que la proximité de la fonderie », a indiqué M. Sigal Viceprésident et toxicologue principal à Intrinsik.

L'étude a été fortement critiquée par l'INSPQ et le docteur Véret représentant du comité IMPACTE de Rouyn-Noranda.

- 11 juin 2026 Un projet de loi 11 (article 70.16) qui comporte les modifications demandées par Glencore pour l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne a été adopté à l'Assemblée nationale du Québec.

En vertu de l'autorisation ministérielle signée en mars 2023, la Fonderie Horne devait atteindre le seuil de 15 nanogrammes d'arsenic par mètre cube d'air (ng/m³) lors de l'année 2027-2028. L'échéance pour atteindre cette cible est repoussée d'environ deux ans, soit à 2029-2030.

La diminution des normes à respecter pour le cadmium et le plomb est également officiellement repoussée de la même durée.

Les dispositions de l'autorisation ministérielle sont, par ailleurs, toutes prolongées jusqu'en 2033, ce qui répond à la demande de l'entreprise qui souhaitait obtenir sept ans de prévisibilité réglementaire avant d'investir 300 millions de dollars pour réduire ses émissions. Ceci implique que la fonderie pourra maintenir 15 ng/m³ jusqu'en 2033/m³.

Sources :

-Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants <https://reseauvigilance.files.wordpress.com/2023/10/demande-en-autorisation.pdf>

-Thèse: Invisible Damage, Imaginary Injuries, and the Political Ecology of Redress in a Quebec Mining and Smelter Town

https://reseauvigilance.files.wordpress.com/2023/11/wolk_thesis2023-2.pdf?fbclid=IwAR27nYcMk5EVNeq34Q5VuKJXAlZRtq-ZT0TW1PMMjIH_kwbLqyFcz9U6WNs -

ROUYN-NORANDA DE 1927 À AUJOURD'HUI

<https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/decouvrir-rouynnoranda/histoire/rouyn-noranda/Rouyn-Noranda de 1927 a aujourd'hui.pdf>